

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ALIENATION DE DEUX CHEMINS RURAUX

Par arrêté n°2026-132 en date du 18/09/2026, le Maire de Mozé-sur-Louet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la désaffectation des deux chemins ruraux au lieu-dit Le Plessis à Mozé-sur-Louet. A cet effet, a été désigné par l'arrêté susmentionné, M. Raymond LEFEVRE en sa qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera en mairie du
lundi 12 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026 inclus (15 jours).**

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- **Lundi 12 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 – Mairie de Mozé-sur-Louet ;**
- **Vendredi 23 octobre de 14h à 16h30 – Mairie de Mozé-sur-Louet.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles aux heures d'ouverture habituelles soit :

**Mairie de Mozé-sur-Louet
Du lundi au jeudi, de 9h à 12h.
Le vendredi, de 9h à 16h30.**

Ainsi chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. Les observations peuvent aussi faire l'objet d'un courrier adressé au commissaire enquêteur (Mairie de Mozé-sur-Louet, 7 rue du 22 Juillet 1793, 49610 Mozé-sur-Louet) ou être formulées par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : **mairie@mozesurlouet.fr**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de Mozé-sur-Louet le dossier avec son rapport comprenant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie pendant un an.